

Motion contre la suppression de la Technologie en Sixième

Le ministre a annoncé par voie de presse le 12 janvier dernier son intention de supprimer l'enseignement de technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023. Cette décision arbitraire, aucunement concertée, est en tout point inacceptable.

D'une part, elle retire aux élèves la possibilité de consolider dès leur entrée au collège de nombreuses notions qui concourent de façon indéniable à une meilleure compréhension du monde qui les entoure.

Cet enseignement de technologie, initié dès l'école maternelle et poursuivi au primaire sous la dénomination de « sciences et technologie », serait ainsi amputé en toute incohérence de l'un de ses piliers sur la dernière année du cycle 3 en Sixième, avant de réapparaître en Cinquième et sur l'ensemble du cycle 4. De même son rôle dans l'acquisition de notions et compétences dans la maîtrise de l'informatique et des outils numériques sur cette première année de collège est primordiale et ne peut être remis en question.

D'autre part, cette annonce à quelques semaines du vote en conseil d'administration des DHG dans les collèges met aussi forcément à mal les équipes pédagogiques et de direction de ces établissements.

M. Le Ministre semble en effet vouloir maintenir un enseignement de Sciences et Technologie sur le cycle 3 dans les années à venir, mais désormais sans professeur de Technologie ... faisant ainsi peser sur nos collègues de SVT et de P-C la responsabilité de compenser en partie notre enseignement, avec non plus quatre mais trois heures pour cela, tout en les contraignant de fait à une certaine bivalence.

La répartition que nous nous apprêtons à voter ne respecte pas non plus le seul décret en vigueur à ce jour, à savoir le décret du 19 mai 2015 attribuant 4 heures au pôle P-C, SVT et Technologie en 6°. Le seul texte publié pour l'instant du 12 janvier 2023 au BO n'évoque même pas la suppression de la Technologie en 6ème. Notre ministère contraint donc les chefs d'établissement à présenter des répartitions ne respectant aucun cadre légal, et oblige l'ensemble des membres de ce conseil d'administration à cautionner cette pratique en leur demandant de se positionner dessus.

Pour conclure, cette décision arbitraire et incohérente n'est assurément au final qu'une mesure comptable, supprimant une discipline pour financer à moyens constants des heures de soutien en faveur d'autres. Ne serait-il pas plus judicieux de donner au 1^{er} degré les moyens de travailler correctement au lieu de créer cette pseudo-remédiation au collège ? Là encore, cela démontre le peu de considération de notre Ministère pour les équipes enseignantes, les personnels de direction, et pour le respect de la qualité des enseignements que sont en droit d'attendre nos élèves et leurs parents de l'Éducation Nationale.

Nous invitons ainsi l'ensemble des membres de ce conseil d'administration à dénoncer ce choix ministériel de supprimer la Technologie en Sixième en votant POUR cette motion.

En vous remerciant pour votre soutien

Les représentants des personnels enseignants,
éducatifs et de vie scolaire